Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-200069029-20200615-2020-61-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2020
Affichage : 19/06/2020

COMMUNE DU TOUQUET PARIS-PLAGE

Département du Pas-de-Calais

MODIFICATION DE PLAN LOCAL D'URBANISME

3.3 Plan des prescriptions

Echelle : 1/5 500ème

PLU approuvé en Conseil Communautaire de la CA2BM le 29 juin 2017	*Modification du PLU mise à l'enquête publique du 30 décembre 2019 au 30 janvier 2020*	*Modification n°1 de PLU approuvée en Conseil Communautaire de la CA2BM le 15 juin 2020*

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire n°2020-61 en date du 15 juin 2020
Le Président :
Bruno COUSEIN

Source : DGI-cadastre
Réalisation : CA2BM

Etaples

Prescriptions

- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
- Espace boisé classé au titre de l'article L121-27
- Espace vert protégé au titre des articles L151-19 et L151-23
- Espace paysager protégé au titre des articles L151-19 et L151-23
- Bande littorale de 100 m au titre de l'article L121-16
- Périmètres de mixité fonctionnelle MF-1 et MF-2 au titre de l'article L151-16
- Périmètre de mixité sociale au titre de l'article L151-15
- Emplacement réservé au titre des articles L151-41 et R151-38
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6/7
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-8

Liste des emplacements réservés

N °	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
2	Programme de logements dont 100% minimum de logements aidés	Commune	492
3	Programme de logements dont 100% minimum de logements aidés	Commune	96

Informations

- Risque aléa moyen de submersion marine

0 250 500 750 1000 m

COMMUNE DU TOUQUET PARIS-PLAGE

Département du Pas-de-Calais

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.5 Plan des alignements et retraits réglementaires

Echelle : 1/2 500ème

Dossier arrêté en Conseil municipal le 12 décembre 2016	*Mise à l'Enquête publique du 14 avril au 15 mai 2017*	*Dossier approuvé en Conseil de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois le :*

Source : DGI-Cadastre
Réalisation : Ville ouverte

Alignements et retrait à respecter

- Retrait existant à préserver
- Alignement obligatoire
- Retrait 5m
- Retrait 10m
- Retrait 16m

0 250 500 1 000 Mètres